

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 10 août 2023 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse et Jean-François Poirier, sous la présidence du maire, Yves Daoust, formant quorum.

Sont absents à cette séance, les conseillers Paul Lavallière et François Leduc.

Assiste également à la séance, Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

23-08-140 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

23-08-141 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 10 août 2023.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y ajoutant les points suivants 6.6, 8.3, 8.4, 8.5, et 8.6 à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2023
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
6. Administration générale / Finances / Greffe
 - 6.1 Lettre de démission / Conseiller municipal, district #1 – Dépôt
 - 6.2 Comptes à payer
 - 6.3 Installation de bâches au fossé périmétrique – Octroi de contrat
 - 6.4 Financement temporaire
 - 6.5 COOP Ici Santé / Bail de location – Autorisation de signature
 - 6.6 COOP Ici Santé / Aide financière – Autorisation**
7. Loisirs et vie communautaire
8. Travaux publics / Voirie
 - 8.1 Acquisition et installation de la technologie Kamak de BionestMD pour la mise aux normes et l'accroissement de capacité des étangs aérés, phase 2 – Octroi du contrat
 - 8.2 Tetra Tech QI Inc. / Mise aux normes et accroissement de la capacité des étangs aérés, phase 2 – Autorisation frais supplémentaires
 - 8.3 Travaux de remplacement de la conduite de refoulement / Gestion des sols contaminés excavés et suivis – Octroi de contrat**
 - 8.4 Tranchée drainante rue Sainte-Marie – Octroi de contrat**
 - 8.5 Nivellement du terrain du parc du Paysan – Octroi de contrat**
 - 8.6 Acquisition d'une clôture au parc du Paysan – Octroi de contrat**
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
10. Varia
11. Levée de la séance

ADOPTÉ

23-08-142 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2023

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2023, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

Aucun sujet ne figure sous ce point.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

LETTRE DE DÉMISSION / CONSEILLER MUNICIPAL, DISTRICT #1 – DÉPÔT

Conformément à l'article 316 alinéa 3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la greffière dépose la lettre de démission du conseiller municipal du district numéro 1, M. François Leduc, signée du 21 juillet 2023.

AVIS DE VACANCE DU POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL, DISTRICT #1

ATTENDU que le mandat du conseiller municipal du district numéro 1, M. François Leduc, a pris fin le 21 juillet 2023, date de sa démission;

ATTENDU que ce 10 août 2023, un avis de vacance du poste de conseiller municipal du district numéro 1 est déposé par la greffière de la Municipalité à la présente séance;

ATTENDU que la vacance du poste de conseiller municipal au district numéro 1 est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU que le poste de conseiller municipal du district numéro 1 doit être comblé par la tenue d'une élection partielle;

La greffière avise le conseil municipal, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et des référendums dans les municipalités (LERM), de la vacance au poste de conseiller municipal du district numéro 1 de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague, et avise également le conseil municipal qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 22 octobre 2023.

23-08-143 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 248 937,54\$ soit approuvée.

ADOPTÉ

23-08-144 INSTALLATION DE BÂCHES AU FOSSÉ PÉRIMÉTRIQUE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP) demande à la Municipalité de contrôler l'envahissement du roseau commun (phragmite) dans le fossé périphérique du quartier du Canal;

ATTENDU que la pose de bâches recouvrant le fossé périphérique devra être maintenues en place pendant une durée de 2 ans et permettra d'attendre l'objectif ciblé;

ATTENDU que des plans et devis doivent être préparés;

ATTENDU l'offre budgétaire présentée par la firme d'ingénierie EXP. au montant de 5 760.00 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la préparation des plans et devis relatifs à l'installation de bâches au fossé périmétrique à la firme d'ingénierie EXP. selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 13-97.

ADOPTÉ

23-08-145 FINANCEMENTS TEMPORAIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de l'entrée en vigueur de plusieurs règlements d'emprunt adoptés par la Municipalité;

ATTENDU que le financement permanent des emprunts décrétés par ces règlements sera effectué à une date ultérieure;

ATTENDU qu'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire durant la période de réalisation des projets respectifs de chacun de ces règlements d'emprunt;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague, un prêt temporaire avec Desjardins Entreprises, jusqu'au financement permanent des emprunts des règlements numéros 21-154, 22-160, 22-163, 22-165, 22-166, 23-169, 23-171.

ADOPTÉ

23-08-146 COOP ICI SANTÉ / BAIL DE LOCATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que le presbytère, situé au 146, rue Principale est propriété de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU que la COOP Ici Santé occupera des locaux dans le presbytère à compter du 1^{er} septembre 2023;

ATTENDU la nécessité de procéder à la signature d'un bail pour la location de locaux au presbytère, dont un projet a été soumis aux élus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité (Paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague, le bail à intervenir avec la COOP Ici Santé, visant l'implantation de services de santé dans la communauté.

ADOPTÉ

23-08-147 COOP ICI SANTÉ / AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

ATTENDU la volonté de la Municipalité de soutenir la COOP Ici Santé qui offre des soins de santé à la communauté;

ATTENDU que la Municipalité souhaite apporter une aide financière à la COOP Ici Santé en soutien à l'organisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

De confirmer une aide financière à l'organisme de l'ordre de 18 000 \$ par année pour les deux prochaines années, soit 2024 et 2025.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet ne figure sous ce point.

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

23-08-148 ACQUISITION ET INSTALLATION DE LA TECHNOLOGIE KAMAK DE BIONESTMD POUR LA MISE AUX NORMES ET L'ACCROISSEMENT DE CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS, PHASE 2 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'avis d'intention portant le titre « Mise à niveau des installations de traitement des eaux usées de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague », publié sur SEAO le 29 mai 2023;

ATTENDU que seul BionestMD a répondu à l'avis d'intention en signifiant son intérêt envers le projet;

ATTENDU la soumission reçue par l'entreprise BionestMD au montant de 339 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'acquisition et l'installation de la technologie Kamak pour la mise aux normes et l'accroissement de capacité des étangs aérés, phase 2 à l'entreprise BionestMD selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 16-123-1.

ADOPTÉ

23-08-149 TETRA TECH QI INC. / MISE AUX NORMES ET ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS, PHASE 2 – AUTORISATION FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU le mandat octroyé par la résolution numéro 23-03-062 à la firme d'ingénierie Tetra Tech QI Inc. pour la préparation de l'avis d'intention portant le titre « Mise à niveau des installations de traitement des eaux usées de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague »;

ATTENDU que pour finaliser leur recommandation, à savoir : ajout d'une troisième unité, remplacement ou modification des deux unités existantes, la firme Tetra Tech QI Inc. demande un montant additionnel de 3 000 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal approuve les coûts supplémentaires précédemment cités pour finaliser la recommandation, à savoir : ajout d'une troisième unité, remplacement ou modification des deux unités existantes.

De puiser la somme nécessaire pour payer ces coûts supplémentaires à même le règlement d'emprunt numéro 16-123-1.

ADOPTÉ

23-08-150 TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT / GESTION DES SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS ET SUIVIS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le contrat octroyé en décembre 2022 par la résolution numéro 22-12-245 pour les travaux de remplacement de la conduite de refoulement de la station de pompage;

ATTENDU que depuis le 1er janvier 2023, la réglementation concernant la traçabilité des sols contaminés excavés s'applique à tous les chantiers et l'utilisation de Traces Québec est obligatoire pour l'ensemble des travaux d'excavation de sols contaminés;

ATTENDU que le rapport d'échantillonnage environnemental de sols effectué par Laboratoire GS Inc. révèle une portion de sols contaminés;

ATTENDU l'offre budgétaire reçue par le Laboratoire GS Inc. pour effectuer la gestion des sols contaminés excavés et suivis au montant de 5 700 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la gestion des sols contaminés excavés et suivis à l'entreprise Laboratoire GS Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 22-163.

ADOPTÉ

23-08-151 TRANCHÉE DRAINANTE RUE SAINTE-MARIE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une problématique d'accumulation d'eau a été observée lors de pluies abondantes sur le lot 6 154 652 en raison d'un drainage déficient de la chaussée du rond-point de la rue Sainte-Marie;

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement d'une tranchée drainante dans le rond-point pour résoudre la problématique;

ATTENDU la soumission reçue par Transport Noël et fils Inc. pour effectuer la réalisation des travaux au montant de 4 360.00 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour les travaux d'aménagement d'une tranchée drainante dans le rond-point de la rue Sainte-Marie afin de résoudre la problématique d'accumulation d'eau à l'entreprise Transport Noël et fils Inc., selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

23-08-152 NIVELLEMENT DU TERRAIN DU PARC DU PAYSAN – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU le Plan directeur en aménagement des parcs et espaces verts de la Municipalité actuellement en vigueur;

ATTENDU que la création du parc du Paysan sur le territoire fait partie intégrante du Plan directeur;

ATTENDU que le terrain devant accueillir le parc nécessite d'être nivelé, dégagé des débris qui l'encombrent et que des ponceaux doivent être installés aux extrémités de celui-ci;

ATTENDU la soumission reçue par Transport Noël et fils Inc. pour effectuer la réalisation des travaux au montant de 11 410.00 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour les travaux de nivellement, de désencombrement du terrain et d'installation de ponceaux au parc du Paysan à l'entreprise Transport Noël et fils Inc., selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 21-154.

ADOPTÉ

23-08-153 ACQUISITION D'UNE CLÔTURE AU PARC DU PAYSAN – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la volonté de la Municipalité de mettre à la disposition des citoyens un espace vert avant de procéder aux travaux d'aménagement du parc du Paysan;

ATTENDU que le pourtour de ce parc sera clôturé sur la ligne mitoyenne délimitant le parc des propriétés adjacentes;

ATTENDU que trois entreprises ont été invitées à soumettre une soumission pour ce contrat;

ATTENDU que la plus basse soumission conforme reçue est celle de Construction et Habitation Beltane Inc. au montant de 34 401.90 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'acquisition et l'installation d'une clôture au parc du Paysan à l'entreprise Construction et Habitation Beltane Inc., selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 21-154.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun sujet ne figure sous ce point.

VARIA

23-08-154 MOTION DE REMERCIEMENT À MONSIEUR FRANÇOIS LEDUC

Il est proposé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

Que les membres du conseil de Saint-Louis-de-Gonzague adressent leurs plus sincères remerciements à monsieur François Leduc à l'occasion de son départ, pour son implication soutenue au cours des treize dernières années à titre de conseiller municipal.

ADOPTÉ

23-08-155 MOTION DE REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES ET À L'ÉQUIPE MUNICIPALE DANS LE CADRE DE FÊTE FAMILIALE 2023

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que les membres du conseil de Saint-Louis-de-Gonzague adressent leurs plus sincères remerciements à tous les bénévoles ainsi qu'à l'équipe municipale (services

des loisirs, travaux publics, sécurité incendie) à l'occasion de la Fête familiale 2023, pour leur implication et leur travail remarquable.

ADOPTÉ

23-08-156 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 21.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
greffière-trésorière